

PA 12

Commune de St-Mamert-du-Gard

Lotissement « Le Clos de Gajane »

Article R.442-7 – ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE

ENGAGEMENT DU LOTISSEUR

Nous soussigné : TERRES DU SOLEIL

Demeurant : Centre Commercial – Route de Nîmes - 30980 Saint-Dionisy

Nous engageons,

- 1- A constituer une association syndicale des acquéreurs des lots à laquelle seront dévolus : la propriété, la gestion et l'entretien des terrains et équipements communs jusqu'à leur transfert éventuel dans le domaine d'une personne morale et droit public.
- 2- A provoquer la réunion d'une assemblée de l'association syndicale dans le mois suivant l'attribution de la moitié des lots ou au plus tard dans l'année suivant l'attribution du premier lot, afin de substituer à l'organe d'administration provisoire de l'association un organe désigné par cette assemblée.

Fait à Saint-Dionisy, le 06/07/2021

Les signataires

TERRES DU SOLEIL

Lotisseur - Aménageur

Centre Commercial - Route de Nîmes

30980 ST-DIONISY

Tel 04 66 59 80 60 - Fax 04 66 59 00 94

SARL au capital de 3.000.000 € - GIRET 424 217 429 09027